

BOURSE BAFA

Vitré Communauté

Fiche explicative

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE :

1. **Pour bénéficier de l'aide financière d'une session de formation BAFA :**
 - résider dans l'une des 46 communes de Vitré Communauté
 - être âgé.e de 16 à 30 ans
 - valider le dossier auprès de Caroline Buret, chargée Information Jeunesse, après un **entretien obligatoire** (06.62.74.24.90 / c.buret@vitrecommunaute.org)

2. **Déposer votre demande** de bourse BAFA ainsi que le contrat d'engagement (imprimés joints) au plus tard **15 jours avant le début de la session**. Joindre impérativement votre RIB ainsi que le devis de l'organisme de formation. : c.buret@vitrecommunaute.org

CONDITIONS DE VERSEMENT :

Documents à fournir dans un délai de **2 mois maximum** après la fin de la session de formation :

- Une facture acquittée de l'organisme de formation,
- Une attestation de présence à la session de formation

→ Le montant de l'aide sera versé au maximum 1 mois après la réception des documents

MONTANT DE L'AIDE (*) :

- 50% **du reste à charge** du coût pédagogique pour la formation générale
- 75% **du reste à charge** du coût pédagogique pour la session d'approfondissement

(*) Après déduction des aides éventuelles obtenues par le stagiaire
(Aides CNAF/CAF/MSA/CE ...)

